

## ARGUS de la PRESSE

Tél. : 742-49-46 - 742-98-91  
21, Bd Montmartre - PARIS 2°

N° de débit \_\_\_\_\_

Extrait de : Agefi  
Geknipt uit : Bruxelles  
Date :  
Datum : 9. X 1967

# FRANCE

## CINQUIEME BIENNALE DE PARIS

La cinquième biennale de Paris, inaugurée par M. André Malraux, aura lieu, du 30 septembre au 5 novembre 1967 au musée d'Art Moderne de la ville de Paris : 11, avenue du Président Wilson. Elle comprendra les sections suivantes :

- Les arts plastiques : peinture, sculpture, dessin, gravure, comme les années précédentes, architecture, médaille et photographie, pour la première fois cette année ;
- Le décor de théâtre, section organisée avec l'aide de l'Institut International du Théâtre ;
- Les travaux d'équipe, qui regroupent les techniciens de différents arts pour la création d'œuvres collectives originales ;
- La composition musicale organisée avec la collaboration de l'O.R.T.F. ;
- Le film d'art et de recherche pour le cinéma et la télévision. Tous les artistes sont âgés de 20 à 35 ans. Les œuvres présentées ont été créées depuis moins de quatre ans.

## PARTICIPATIONS ETRANGERES

Cinquante-trois pays étrangers ont répondu à l'invitation du Gouvernement français, chacun d'eux est entièrement responsable de sa sélection sans que la Biennale intervienne dans ce choix. L'ensemble des participations étrangères comprend 542 artistes et 1.182 œuvres.

## PARTICIPATION FRANÇAISE

Pour les arts plastiques, la sélection, le groupement et l'invitation des artistes ont été assurés par des délégués des grandes écoles, des Salons et par une Commission de jeunes critiques et de personnalités qualifiées.

La sélection de composition musicale a été réalisée en collaboration avec les Services de la Musique de l'O.R.T.F. par un jury de jeunes compositeurs.

L'ensemble de la participation française comprend 316 artistes et 303 œuvres.

Tous renseignements sur l'organisation de cette manifestation internationale peuvent être demandés à la Biennale de Paris, 11, rue Berlyer, Paris 8e. Tél. MAC 05 13.

L'exposition sera ouverte, sans interruption, du 30 septembre au 5 novembre 1967, tous les jours, de 13 h. à 21 h., les jeudi, vendredi et samedi jusqu'à 23 h. Prix des entrées au Musée : 4 francs. Demi-tarif pour les artistes, les étudiants (munis de leur carte) et les membres des Associations culturelles visitant en groupe (demande à adresser à l'avance au secrétariat de la Biennale au Musée, 11, avenue du Président Wilson).

## MODIFICATIONS DANS LE REGIME DES « EXPORTATIONS INVISIBLES »

A compter du 1er octobre, et en application d'une circulaire à paraître incessamment au « Bulletin Officiel des contributions indirectes », le régime d'exemption de taxes consenti jusqu'ici aux achats faits en chèques de voyage qui, il faut le souligner ne résultait que d'une simple tolérance administrative, continuera d'être appliqué, mais sous réserve d'une double modification :

— Tout d'abord, l'exonération de taxes ne pourra bénéficier qu'aux ventes faites à des touristes étrangers quittant la France soit par voie aérienne, soit par voie maritime, ainsi que par certains trains internationaux (trains-paquebots, trains-ferries).

— En second lieu ce régime sera applicable exclusivement à la liste de produits ci-dessous :

- Les vêtements et accessoires vestimentaires.
- Les articles de maroquinerie, sellerie.
- Les articles d'horlogerie, bijouterie, joaillerie, orfèvrerie, cristallerie, ainsi que dans certains cas les articles de faïences ou porcelaine.
- Le matériel d'amateurs pour la photographie et le cinéma.
- Les appareils portatifs de radio, de T.V., d'enregistrement ou de reproduction du son.
- Le linge de table, dentelles et broderies, tapis de petites dimensions.
- Les parfums et produits de beauté.
- Les articles de sport, de chasse et de pêche.
- Les jouets.

D'autre part, les vendeurs devront, à compter du 1er octobre, délivrer, pour tout achat, une attestation de sortie à leurs clients. Ces derniers devront remettre ce document au service des douanes lors de leur départ de France. Ce service, après vérification matérielle éventuellement, visera cette attestation qui sera alors retournée au vendeur.

Seule cette attestation, dûment revêtue du visa de la douane, permettra au vendeur de conserver le bénéfice de la franchise qu'il aura accordée au client.

En contrepartie de ces garanties dont s'entoure l'administration, les achats pourront désormais être faits en toute monnaie, y compris en francs français.

Des informations plus détaillées seront communiquées dès la parution du texte officiel au « Bulletin des contributions indirectes ».

## ARGUS de la PRESSE

Tél. : 742-49-46 - 742-98-91  
21, Bd Montmartre - PARIS 2°

N° de débit \_\_\_\_\_

HERALD TRIBUNE  
21, Rue de Berri-VIII°

9 OCTOBRE 1967

## Paris Biennale Awards Given

PARIS, Oct. 8 (AP).—Winners in the Fifth International Biennale for young artists have been announced.

The sculpture prize went to Detlef Birgfeld, 30, of Germany. Other prizes awarded by the jury went to Bar Gunnar Thelander, 31, of Sweden, for engraving and design; Bengt Espen Knutsen, 34, of Norway, architecture, and Yukata Takashi, 32, of Japan, photography.

A special prize awarded by the Theodorin Foundation of Chicago was shared among five artists: Jiro Takamatsu of Japan; Manfredo Massironi of Italy; Jaroslav Vozniak, of Czechoslovakia; Maria Bononi of Brazil and Pierre Salis, France.

## ARGUS de la PRESSE

Tél. : 742-49-46 - 742-98-91  
21, Bd Montmartre - PARIS 2°

N° de débit \_\_\_\_\_

Süddeutsche Zeitung, München

9. Okt. 1967

## Die Preise der Biennale von Paris

Mit dem Preis der diesjährigen 5. internationalen Biennale von Paris wurden vier deutsche Künstler ausgezeichnet. Eine internationale Jury verlieh Stipendien und Geldpreise an den 26jährigen Komponisten Konrad Böhmer aus Köln, den 30jährigen Bildhauer Detlef Birgfeld aus Hamburg, den 33jährigen Photographen Horst H. Baumann aus Düsseldorf und den 26jährigen Bühnenbildner Hans-Joachim Heidler aus Düsseldorf.

Insgesamt beteiligen sich rund 800 Künstler aus 54 Ländern an der diesjährigen Biennale von Paris.

(SZ)